

Parc paysager du Couasnon : il suffit de passer le pont !

Les travaux ont repris au bord du cours d'eau. Cinq entreprises vont se succéder pour aménager le futur parc paysager dont vous pouvez suivre le projet ci-dessous. Ce sera un parc labellisé par le PNR (Parc naturel Régional)

C'est un projet réalisé avec plusieurs partenaires. L'an dernier, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon avait installé une frayère à brochets (pour la reproduction) et l'Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion a effectué un retalutage des berges.

Le débroussaillage est en cours comme dans le contrebas de la route départementale à l'entrée de Gée. La plantation suivra et il restera le cheminement à réaliser puis la pose des passerelles. La signalétique et le mobilier sont en cours de conception par un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens*.

Une signalétique pour découvrir l'éco-système et apprendre la nature.

Cheminement continu pour les piétons et les vélos

Certaines portions seront uniquement piétonnes et la pêche sera ouverte sur tout le linéaire.

Un ponton sera accessible pour les personnes à mobilité réduite. Le cheminement le long du Couasnon sera interrompu sur une petite portion qui traverse des terres privées. Les promeneurs emprunteront donc un chemin rural qui les ramènera ensuite au bord de l'eau.

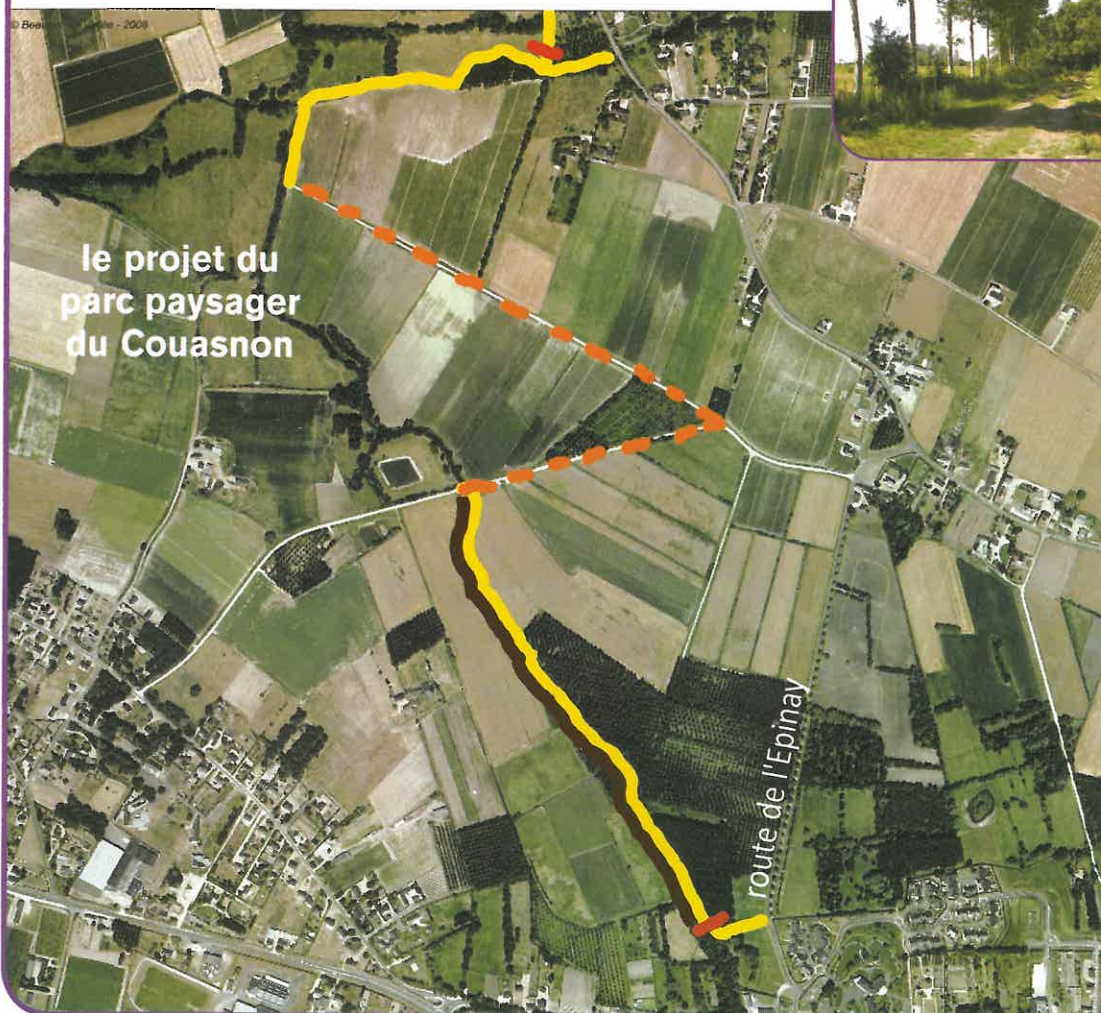
*La Fédération de chasse du Maine-et-Loire, le S.I.A. du Couasnon, le P.N.R., le service économique de Beaufort en Anjou

Deux passerelles de 16 et de 18 mètres de long seront posées fin juillet, l'une dans le secteur des Marais, à Beaufort-en-Vallée et la deuxième à Gée. On pourra passer à pied ou à vélo. L'ouvrage devra être fini à la fin de l'été, pour que l'engazonnement puisse se faire à l'automne.

Gée



Chemin de halage



parc paysager du Couasnon

chemin de halage

chemin rural

passerelles

Beaufort-en-Vallée